



## Mairie de Vert-le-Grand (91810)

Vert-le-Grand le 7 janvier 2022

Monsieur Bruno NICOLAS  
1<sup>er</sup> Maire adjoint

à

Mesdames, Messieurs,  
Les Présidents d'Associations  
91810 Vert-le-Grand

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

CANTON DE RIS-ORANGIS

Téléphone : 01.64.56.02.72

Télécopie : 01.64.56.22.55

E-mail : commune-vert-le-grand@wanadoo.fr

Réf BN/CDB/CT

Mesdames, Messieurs les Présidents,

Je vous présente tout d'abord tous mes vœux pour cette nouvelle année 2022. J'ai bien conscience que l'année 2021, dans ce contexte épidémique, a été pour vous une année difficile pour votre association, tant du point de vue financier qu'au niveau de vos activités. J'espère que l'année 2022 vous permettra de réaliser vos projets et de faire vivre le monde associatif comme nous en avons tant besoin dans notre village

J'ai donc le plaisir de vous adresser le dossier de demande de subvention communale pour l'année 2022 ainsi que la notice explicative relative à l'utilisation de ce document. Si vous rencontrez une difficulté particulière, je me tiens à votre disposition pour vous aider dans votre démarche.

Vous pourrez télécharger le fichier de demande de subvention sur le site de la commune (<http://www.vertlegrand.com>).

Vous devez **impérativement** fournir dans votre dossier **le compte rendu de votre dernière assemblée générale**, et bien préciser les actions menées sur 2021 et celles prévues par votre association sur l'année 2022. J'attire votre attention sur le fait que les subventions communales représentent de l'argent public et qu'il est normal que la Municipalité sache comment sont utilisées ces subventions. La conjoncture politique actuelle nous oblige et vous oblige également à une gestion de plus en plus rigoureuse en matière de dépenses. La commission chargée d'examiner vos demandes y sera particulièrement vigilante. Pour vous aider dans votre gestion, nous vous demandons également d'indiquer dans le fichier votre budget prévisionnel 2021 pour le comparer avec vos dépenses réelles 2021.

Nous mettons à votre disposition des informations sur le bénévolat des dirigeants, qui peuvent, selon les cas, engendrer des réductions d'impôts à condition que ces sommes figurent dans le dossier financier.

Par ailleurs, je vous demande de vérifier que vous avez fourni en Mairie les derniers statuts de votre association ainsi que votre contrat d'assurance 2022, faute de quoi votre dossier sera jugé incomplet.

**Votre dossier doit nous parvenir complet avec notamment le compte rendu de la dernière assemblée générale de votre association avant le 25 Février 2022 dernier délai, faute de quoi, il ne sera pas examiné.**

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs les Présidents, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Bruno NICOLAS  
1<sup>er</sup> maire adjoint